

**PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA**

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal du **lundi 21 juin 2021 à 16 h 15**, dûment convoquée par la mairesse et tenue exceptionnellement par visioconférence, conformément aux dispositions de l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux. Sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous ayant été dûment convoqués selon les dispositions de l'article 156 du *Code municipal* et formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La secrétaire-trésorière Manon Fortin est présente.

ORDRE DU JOUR

1. Présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Lieu de l'assemblée du conseil du 5 juillet 2021;
4. Levée de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2021-06-178)

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. LIEU DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 5 JUILLET 2021 (179)

2021-06-179

ATTENDU QUE le 14 juin 2021, la région de l'Estrie est passée au palier d'alerte jaune et que les mesures sanitaires en place pour contrer la pandémie de la COVID-19 ont été assouplies;

ATTENDU QU'en zone jaune, il est permis de tenir les séances du conseil en présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689 2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;

ATTENDU QUE les règles de distanciation physique en vigueur restreignent considérablement la capacité des locaux permanents de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE le chapiteau monté au parc municipal permettrait d'accueillir un plus grand nombre de citoyens dans le respect des règles de distanciation physique;

ATTENDU QUE le fait d'être en mesure de recevoir toutes les personnes exempte la municipalité de l'obligation d'enregistrer la séance;

ATTENDU QU'il s'agit d'une mesure temporaire et exceptionnelle, du fait de la disponibilité du chapiteau;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

la séance du conseil du 5 juillet 2021 se tiendra à 19 h sous le chapiteau situé dans le parc municipal au 22, chemin Millington à Austin.

ADOPTÉE

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (180)

2021-06-180

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller B. Jeansonne, l'assemblée est levée à 16 h 25.

ADOPTÉE